

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 512-2016

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le **n° 512-2016** déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement n° 512-2016 est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 13^e jour de septembre 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier